

EN BREF

Le Département pilote la politique départementale de protection de l'enfance et de protection maternelle et infantile pour assurer aux mineurs un développement serein, et accompagner les parents dans la prise en charge de leurs enfants.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI) : Les professionnels de la PMI (infirmières puéricultrices, médecins, sages-femmes, psychologues...) sont à la disposition des parents dans les **CENTRES MÉDICO-SOCIAUX (CMS)** répartis sur tout le département. Ils assurent le suivi médico-social des enfants de la naissance à 6 ans.

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE) : Le Département est chargé d'apporter un soutien social, éducatif, psychologique et matériel aux enfants et aux familles lorsque l'équilibre familial est menacé et risque de mettre les enfants en danger.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES...

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

ACCOMPAGNER les jeunes adultes (planification familiale), les futurs parents durant la grossesse et durant les premiers jours de vie de l'enfant, les postulants à l'adoption (suivi des démarches et délivrance des agréments)...

PROTÉGER la santé des futurs parents et des enfants jusqu'à 6 ans : consultation dans les CMS ou accompagnement à domicile, dépistage des troubles du jeune enfant (consultation à l'école maternelle) et suivi du handicap

COORDONNER le mode d'accueil de l'enfant : formation et délivrance des agréments des assistants maternels et familiaux, contrôle et surveillance des établissements d'accueil du jeune enfant

AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

PRÉVENIR la maltraitance des mineurs : recueil des informations préoccupantes, suivi des enfants en situation de risque, soutien et accompagnement des familles en difficultés...

LUTTER contre la maltraitance : prise en charge des mineurs en situation de danger dans le cadre familial (actions éducatives à domicile, placement provisoire en familles ou en établissements, accueil d'urgence au Centre départemental de l'enfance...)

ACTIONS DE SANTÉ

MENER des actions de prévention et de dépistage : maladies sexuellement transmissibles, tuberculose, vaccinations, cancer

SUIVRE la santé des populations à forte précarité

LES + DU 56



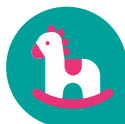
CELLULE DE RECUEIL DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES (CRIP)

ANALYSER et évaluer les risques de danger sur les enfants, proposer toute mesure utile de protection. Un numéro national : le 119



ASSISTANTS FAMILIAUX

ASSURER une prise en charge optimale de l'enfance maltraitée ou en danger avec 480 assistants familiaux dédiés



ACCUEIL COLLECTIF DU JEUNE ENFANT

PROPOSER des solutions d'accueil : 97 établissements d'accueil du jeune enfant

SOUTENIR la création de Maisons d'assistants maternels (MAM) : 17 sur le département

TROUVER des alternatives pour les enfants en milieu rural : 3 multi-accueils itinérants



MINEURS ISOLES ÉTRANGERS

ACCUEILLIR et orienter les mineurs isolés étrangers